L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 16 MARS 1881. 54me Année.

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 16 MARS 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN POUR JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Commerçants et des Boucaniers, rue Royale, deux lots de terre dans le Quatrième District, faisant face à la rue Washington—Aussi, un lot de terre du dans le 1er District, face à la rue Nouvelle-Levée.

Les revenus et l'entretien du port.

Après les déplorables expériences de la ville, comme municipalité, dans l'administration et l'entretien des quais et débarcadères et dans l'administration et l'entretien des water-works, nous ne pensions pas qu'il pût y avoir concurrence de l'administration pour le mettre en mauvaise état de réparation et pour percevoir les revenus qu'il peut donner. De tout temps jusqu'en 1856, époque où fut essayé le système du fermage, ces réparations des quais et débarcadères avaient absorbé une bonne partie des revenus de la ville. Quand elle était divisée en municipalités, l'exécution des travaux nécessités par les décisions du fleuve, les courants, le mouvement du fret et le roulage, coûtait chaque année des sommes énormes, et ces travaux ne furent pas moins coûteux après la consolidation des municipalités en une seule. Cette consolidation n'avait pas fait trouver le moyen de construire des quais ou de les réparer à bon marché.

Il fallait pourtant avoir recours à un système plus économique que celui qui avait été mis en pratique jusqu'alors, et ce système nouveau fut celui du fermage appliqué à l'entretien des débarcadères et au recouvrement des droits du port. Beaucoup de gens s'imaginèrent que l'innovation allait tout perdre; ces gens prétendirent qu'on n'aurait plus ni quais ni revenu, et firent une opposition acharnée au fermage appliqué à l'administration du port.

Le Conseil de ville passa outre et avec une fermeté qui lui fit beaucoup d'honneur, il adjugea la ferme du port au plus haute et dernière enchérisseur, à la condition, acceptée par eux, d'exécuter à leurs frais toutes les constructions et réparations stipulées dans le cahier des charges. C'était une affaire entièrement nouvelle, et comme on en connaissait très peu la base, on n'osa pas étendre le contrat au-delà de trois années. Le succès fut complet et valut à la ville un revenu net de $100,000 par an.

Quant aux fermiers, ils n'y firent pas fortune, mais ils ne s'y ruinèrent pas non plus, et la vérité nous oblige à dire qu'ils ne laissèrent pas les quais dans un meilleur état que celui où ils les avaient trouvés. Mais les quais ne valaient pas moins, et si avant de faire une seconde adjudication, la ville fut obligée d'opérer quelques améliorations il lui en coûta fort peu, et le bénéfice, un peu rongé, n'en fut pas moins considérable. Les fermiers dirent qu'ils auraient pu remplir les conditions plus libéralement et plus complétement si la ferme eût été plus longue, mais qu'ils ne s'étaient pas crus tenus à laisser des débarcadères tout neufs à la fin de leur bail. L'excuse avait sa valeur. Ils avaient pris des quais en ruines, ils ne pouvaient pas, avant de se retirer, les mettre dans un état de restauration dont d'autres qu'eux auraient profité.

Le Conseil de ville eut égard à cette considération, et la seconde adjudication fut faite pour deux années au prix de $350,000. C'était donc plus de $100,000 par an. Cette affaire aurait eu le même succès que la première, si la guerre en détruisant entièrement notre commerce n'eut rendu le port complétement désert. Il fallut donc de toute nécessité résilier le bail, et notre expérience de la ferme du port ne va pas plus loin que les premiers mois de 1861.

Aujourd'hui nous sommes en pleine paix, paix profonde et qui ne paraît pas devoir être troublée de si tôt. Nous pouvons donc affermer le port à longs termes sans craindre d'être troublés par autre chose que l'embarras des fermiers dans le cas où ils se seraient chargés de conditions réellement trop onéreuses; un bail de cinq années nous paraît raisonnable, attendu que cet espace de temps est assez long pour forcer les fermiers à faire au moins une fois des réparations complètes, et qu'il n'est pas trop long pour nous empêcher de profiter d'une augmentation de commerce maritime et fluvial, augmentation devenue aujourd'hui à peu près une certitude. Il est clair que le prix de ferme doit suivre la progression de ce commerce.

Il est vrai qu'en 1856, année où fut inaugurée l'application du système de la ferme à l'exploitation du port de la Nlle-Orléans, on ne parlait pas de la loi des Etats-Unis, qui interdit toute levée de droits supérieure aux frais de construction et de réparation des quais servant au débarquement et au chargement des denrées et des marchandises. Mais avec un fleuve comme le Mississippi qui roule une masse immense d'eau, on ne pourra jamais savoir jusqu'où les frais dont nous parlons peuvent s'élever. Si la ville fait elle-même les réparations et construit elle-même les quais, elle coûtera trois fois plus que si elles sont exécutées par des entrepreneurs fermiers. La ville sera volée sur le prix des madriers, sur le prix des palissades, des planches, des pieux, des clous, sur le prix de la journée du travailleur, et sur la quantité de travail. La ville pourra être dupe aussi dans la collection des droits. Il y a une grande différence entre un agent et un travailleur municipal et un agent et un travailleur d'un fermier particulier. L'agent municipal remplit une place dont il est à peu près sûr de n'être pas destitué. L'agent de l'entrepreneur fermier craint d'être renvoyé pour la moindre faute, et il n'en commet aucune. Nous pouvons en dire autant du journalier de ville qui est mal surveillé et du journalier que l'entrepreneur particulier surveille sans cesse. L'un fait peu de travail, quand l'autre en fait beaucoup. Ces remarques peuvent s'appliquer aussi à l'achat de tous matériaux. Dans des sortes de marchés la ville sera toujours vaincue.

Alors sur quelle base placera-t-on les frais d'entretien pour obéir à la loi des Etats-Unis? Si c'est sur la base des revenus de la ville, le coût sera énorme et le pouvoir de pouvoir réduire ce qu'on appelle les droits de warfage, il faudra les augmenter de beaucoup, pour que la ville puisse en profiter et trouver une compensation équitable. Si au contraire la ville met à ferme le revenu du port avec les conditions que nous avons dites, elle pourra réduire très sensiblement les droits de warfage et répondre ainsi à l'attente du commerce maritime et fluvial. Les armateurs et les capitaines de steamers et du navires à voiles y trouveront leur profit tant sont bien que la ville. Il est de leur intérêt de laisser la ville affermer son port pour qu'elle en tire le plus haut revenu possible, car plus le revenu sera grand, plus elle sera à même de réduire les droits qu'ils sont obligés de lui payer en vertu d'ancienneté gaux dance de la levée.

Les armateurs et les capitaines de navires auraient donc tort d'être jaloux du bénéfice que la ville pourrait retirer de la ferme du port. Ayant leur part de ce bénéfice, ils doivent désirer au contraire qu'il s'augmente chaque année pour qu'ils en profitent eux-mêmes. Cela étant, le conseil de ville n'a pas à redouter l'opposition des cours des Etats-Unis et la loi qui interdit une levée de droits supérieure aux dépenses que pourrait coûter l'entretien des débarcadères n'a réellement pas d'application ici, à moins de l'exécuter, comme nous le disons, par une diminution des charges sur la marine, et c'est là tout le but de la loi fédérale. La ville, du reste, doit toujours mettre en réserve de fortes sommes pour le cas où les fermiers ne rempliraient pas ou remplissaient mal leurs obligations. Des quais et des débarcadères, négligés ou mal entretenus pendant cinq ans, exigeraient d'énormes frais pour les mettre en état d'être offerts à de nouvelles enchères, et il faut toujours prévoir ce cas là. On peut donc, et il faut retirer du port le plus haut revenu possible.

Un arrêt pour l'Etat.—Le procès où le président-juge Bermudes vient de rendre un arrêt favorable à l'Etat, est celui de S. J. Hart qui réclamait du trésorier Burke le paiement du coupon échu le 1er janvier 1880, paiement interdit par la convention qui avait affecté la somme au service du gouvernement. Cette fonds étant déjà collectée en partie à l'époque où fut votée l'ordonnance sur la dette, Hart prétendait qu'ils ne pouvaient pas être détournés et qu'il y avait droit jusqu'à concurrence de $75,000.

Le jugement rendu est remarquable en ce qu'il respecte la constitution d'Etat nonobstant l'allégation que cette constitution ne respecte pas celle des Etats-Unis, dans sa clause relative à l'exécution des contrats. En effet, par le double arrêt de la Cour Suprême de la Louisiane, à propos de la limitation des taxes municipales, cette cour avait fait prévaloir une jurisprudence contraire en sacrifiant la constitution de l'Etat à celle des Etats-Unis. Par quels merveilleux arguments est-elle pu, cette fois, arriver à une conclusion complétement opposée? L'argument est celui-ci :

On ne peut pas faire de l'Etat une partie dans un procès, sans sa permission. Une assignation adressée à l'Etat serait nulle : elle est plus nulle encore, si elle est adressée à un officier simplement ministériel. Or, l'Etat n'étant pas partie ne peut être condamné à payer ce qu'il ne doit pas ou ce qu'il ne veut pas payer, son refus faisant loi. Il n'y a pas ici une question de droit, mais une question de souveraineté, et cette question de souveraineté est résolue purement et simplement en faveur du souverain.

C'est cet argument que le juge-président Bermudes a fait valoir dans une discussion savante où il est inutile que nous le suivions, attendu que loin de vouloir réfuter ses raisons nous les approuvons entièrement. Seulement nous regrettons que les collègues de M. Bermudes n'aient pas voulu reconnaître que l'Etat avait sur la ville de la Nlle-Orléans le même droit qu'il a sur lui-même, et qu'ils ne pouvaient pas plus faire bon marché de la limitation des taxes municipales qu'ils n'ont fait bon marché de la clause constitutionnelle qui détournait au profit de l'Etat les sommes collectées pour le payement du coupon de le 1er janvier 1880.

L'arrêt prononcé par M. Bermudes sauve à l'Etat une somme d'environ $450,000, et si son avis eut été suivi dans le procès de la taxe, la ville, au lieu d'être obligée de payer deux pour cent cette année, est d'être exposée à payer trois pour cent l'année prochaine pour répondre aux demandes de ses créanciers de toute catégorie, n'aurait plus à payer qu'un pour cent, ce qui l'est sauvée et ce qui est sauvé en même temps tout le monde, même les créanciers, car l'excès de la taxe remettant tout en question, qui sait maintenant comment tout cela finira?

L'honorable Randall L. Gibson, représentant du premier district congressionnel de la Louisiane, est depuis trois ou quatre jours à la Nouvelle-Orléans. On sait la part active et efficace qu'il a prise aux travaux des trois derniers Congrès. C'est à lui principalement que nous sommes redevables de l'adoption des mesures qui intéressent particulièrement la Louisiane et la Nouvelle-Orléans. Nous pouvons dire qu'il a bien mérité de ses constituants. Il continuera à les servir dans le prochain Congrès jusqu'à ce qu'il aille, en 1883, prendre son siége au Sénat des Etats-Unis. Les nombreux amis de notre habile et estimable représentant seront heureux d'avoir l'occasion de lui serrer la main. Il doit rester à la Nouvelle-Orléans jusqu'au 2 ou au 3 avril.

Théâtre de l'Opéra.—La compagnie dramatique française doit donner aujourd'hui à midi une grande matinée. Le spectacle se composera de la jolie comédie de Malleville, *Les Deux Veuves*, jouée par MM. Bazin et Hers et Mmes Bazin et de Lestrac, et du vaudeville amusant en trois actes *Les Domestiques*. Nous rappelons que le prix d'admission aux matinées est de 50 cents, et 25 cents aux troisièmes.

Les représentations de Salvini.—Nous rappelons que le contrôle du Grand Opéra House, rue du Canal, sera ouvert aujourd'hui à 9 heures pour la vente des billets de saison pour les représentations du grand tragédien italien Salvini, dont la réapparition à la Nouvelle-Orléans, aura lieu le 21 dans Othello. Voir l'annonce pour les prix.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Grande matinée aujourd'hui avec la même pièce et la même troupe, ce qui fait prédire le même succès. Une combinaison assez complète de petits artistes est chose rare, chose dont on a l'idée qu'aux Etats-Unis, et un semblable spectacle ne peut manquer de plaire vivement la curiosité publique.

CHAUSSURES FINES;
Un grand choix souliers bas, unis et garnis. Bottes à boutons en peau et chèvres. BOTTES FAUCHE. Souliers bas pour bébés. Plusieurs genres nouveaux. Vaste assortiment de nouveautés chaussures pour enfants de tous les âges. Bottes lacées pour dames et pour fillettes. BLACK CROOKS. Bottines pour messieurs formes basses et formes hautes. Escarpins variés. Pantoufles de tous les dessins.

La maison F. Wertein doit l'importance et sa réputation à l'immense popularité des instruments qu'elle recommande. Sa maison de chez nous, cent pianos de Steinway (non compris ceux des fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Steinway et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction (iron frame, maple wooking around the sounding pin) les met à l'abri de toute dérangement. M. Wertein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Jardin Tivoli.—A l'établissement on voit que comme tous le sont qui prétendent, un orchestre de dames. Mademoiselle Dumas un grand concert tous les soirs. On y entend de bonne musique et on voit d'excellentes comédiennes.

—Le président de la République sera représenté au mariage du prince Guillaume de Prusse par le général Cailliot, le colonel d'artillerie Eut et le colonel Hergès, qui est un des officiers de sa maison militaire.

On se souvient que le prince Guillaume, fils aîné du prince impérial d'Allemagne, épouse la princesse Augusta-Victoria de Schleswig-Holstein-Augustenbourg. Le mariage aura lieu le 27 courant.

GREVY ET GAMBETTA.

Nous lisons dans le *France* du 24 février :

Feu Blanqui, entendant un jour parler de M. Gambetta comme du président à venir de la République, répondit, paraît-il, d'un ton plein d'amertume : "Président, lui? Il ne sera même jamais ministre!"

La haine, qui rend souvent injuste, rend quelquefois clairvoyant. Assurément il faut beaucoup de hardiesse pour prétendre que le grand citoyen qui est en possession, dans le pays, d'une popularité considérable, et dans la Chambre d'une autorité presque sans bornes, ne sera jamais mis en demeure de prendre le pouvoir et de diriger, sous la présidence de M. Jules Grévy, ce que l'on est convenu d'appeler un Grand Cabinet. Cette hardiesse, nous l'aurons cependant, et c'est sous cette forme que nous reprenons, en nous l'appropriant, le mot de Blanqui.

Non, M. Grévy, quel que soit le résultat des élections prochaines, n'aura pas le devoir d'appeler M. Gambetta et de lui confier la composition d'un ministère.

Non, M. Gambetta lui-même n'éprouve pas le désir que le président se résolve à lui confier cette tâche et cette responsabilité.

Et ce n'est si répugnance de l'un pour l'autre qui a rendu tant de services à la cause républicaine, ni désire chez l'autre de conserver intacte cette influence irresponsable qu'il exerce également, paraît-il, quand il parle ou quand il se tait, par le seul prestige de son talent reconnu ou de son habileté légendaire.

C'est qu'il y a en France deux politiques divergentes, personnifiées en deux hommes,—deux politiques incompatibles.

L'une a pour elle l'évidente majorité du Congrès national. C'est celle du président-juge Bermudes.

A l'exemple de M. Jules Grévy, elle attend tout de la paix, elle se borne à régler de son mieux le jeu mal assuré encore des nos institutions nouvelles; elle recommande en toutes choses le calme le plus profond et la prudence la plus réfléchie. Elle résiste aux entraînements violents de l'avant-garde républicaine, et vous lui parles d'opportunisme, elle s'emporte du mot, le déclare excellent mot qu'il a deux faces et que s'il recommande aujourd'hui la réserve, peut être demain conseillera-t-il l'audace.

L'autre politique, c'est M. Gambetta qui l'incarne et qui l'honore. Moins ombrieuse du passé, sacrifiant moins à la nécessité de paraître nous détacher de ce que nous avons perdu, elle entretient avec un soin jaloux, tout au fond de l'âme française, l'étincelle vivace qui peut un jour rallumer le feu sacré. Elle entrevoit d'autres devoirs, un autre rôle et d'autres espérances pour nous, que ceux de la vie modeste et résignée d'un peuple de vaincus.

Elle ne craint pas de reporter nos mémoires vers le passé lugubre; elle affirme au contraire, qu'elle espère bien un jour marcher vers le soleil levant et le voir briller plus tôt, le matin, du haut des Vosges.

C'est une politique généreuse, qui trouve de l'écho partout en France, dans le cœur des jeunes gens qui n'ont pas partagé la défaite, et dans le cœur de ceux qui ont eu la complaisance de combattre alors pour leurs pays.

D'ailleurs, elle ne se fait point arrogante. Ce n'est point la guerre qu'elle cherche, c'est la réparation. Que cette réparation vienne d'elle-même, le jour où la France aura recouvré ses forces, le jour où seront tombés les obstacles de toute nature et les idées désespérées qui s'opposent aux solutions acceptables et durables, cela lui suffire; mais elle ne veut pas oublier et ne permet pas qu'on oublie.

Grévy et Gambetta, voilà donc les deux termes entre lesquels peut osciller la République française.

L'un c'est le président incontesté, c'est, pour cinq ans encore, le chef légitime de l'Etat.

L'autre, c'est le *leader* du patriotisme persévérant mais patient, qui ne peut et ne veut rien décréditer que du progrès national, dont il restera le jésuite jusqu'au jour où il lui sera donné de le mettre en œuvre.

Le premier a pour date 1881; la date de l'autre est le secret de l'avenir, et les élections prochaines n'auront pas pour programme de la fixer.

Autour de l'hôte respecté du palais de l'Elysée, la nation républicaine tout entière se presse comme autour du représentant autorisé de sa volonté;

Autour du vaillant orateur qui sait faire battre les cœurs en parlant de la France, et fit ses malheurs, et du parti droits, autour de M. Gambetta se presse la foule de ceux qui ne veulent pas désespérer et que désespérerait notre indifférence.

Que l'on dise si de ces deux politiques, il existe un seul Français qui voudrait en condamner une; mais que l'on dise ensuite si, ces deux politiques, il est possible de les unir?

Le premier répond à la volonté formelle et maintes fois exprimée de la France;

La seconde traduit les espérances les plus nobles et les plus avouables.

Il faudrait nous blâmer si nous rejetions l'une; il faudrait nous mépriser si nous rejetions l'autre.

Voilà pourquoi M. Gambetta, de la place que lui a désignée la confiance de ses collègues, peut continuer d'affirmer hautement et d'exprimer courageusement les sentiments du pays; voilà pourquoi M. Jules Grévy, investi jusqu'en 1886 de la magistrature suprême, sans gouverner ne restera fidèle au programme de réfection nationale dont il est le plus haut représentant.

Elections Législatives.

SEINE.

Circonscription de Saint-Denis.

Inscrits	12,063
Votants	7,026
M. Roques de Filhol	3,530 élu
M. Deschanel	3,228

M. Deschanel, élu en 1877, était soumis à la réélection à la suite de sa nomination à la chaire de littérature française au collége de France.

M. Deschanel avait été élu sans concurrent, aux élections générales, par 3,960 voix.

Il siégeait à l'union républicaine.

M. Roques de Filhol est l'ancien maire de Puteaux, amnistié.

LOIRE-ET-CHER

Arrondissement de Romorantin.

MM. Julien, républicain	6,108	élu
Durand, républicain	4,590	
Divers	166	

Au 14 octobre 1877, M. Lesguillon avait obtenu 5,672 voix. Il n'avait pas d'adversaire.

On conçoit que la victoire remportée par M. Roques de Filhol, ancien maire de Puteaux, député, sur l'opportuniste M. Deschanel, comble d'aise la presse intransigeante. "Cette élection, dit la *Justice*, est à la fois une victoire du radicalisme et une protestation éloquente de la conscience républicaine indignée." Le *Marseillaise* est beaucoup plus vive encore dans son triomphe.

L'Amnistie aux déserteurs et insoumis.

Le ministre de la guerre vient d'adresser, à tous les généraux, la circulaire suivante :

Au sujet des déserteurs et insoumis résidant au delà des mers, et qui atteindront leur trentième année en 1881.

Paris, 19 février 1881.

Mon cher général—Parmi les déserteurs et les insoumis susceptibles de recevoir encore application de l'amnistie du 16 mars 1880, il s'en trouve un certain nombre qui résident au delà des mers, et qui doivent atteindre l'âge de trente ans au cours de la présente année.

Le rapatriement de ces hommes ne pourrait qu'occasionner des dépenses onéreuses pour le Trésor, sans compensation pour le recrutement de l'armée.

J'ai décidé, en conséquence, que les déserteurs et insoumis dont il s'agit, et qui auront fait, dans les délais fixés par l'article 4 de la loi du 16 mars 1880, leur déclaration de repentir, ne seront pas astreints à rentrer en France.

Sur la présentation du procès-verbal du recensement établi par les représentants de la République dans les pays situés hors d'Europe, ils seront rayés des contrôles de la désertion et de l'insoumission, et maintenus, pour ordre, sur les contrôles du corps ou du recrutement, en attendant leur passage dans l'armée territoriale.

Nouvelles Télégraphiques.

L'Allemagne et le bi-métallisme.

Londres, 12 mars.—Le correspondant berlinois du New-York *Herald* télégraphie : "L'Allemagne qui avait refusé en 1878 toute participation à la conférence monétaire internationale, consent à être représentée à la conférence qui se réunira le 19 à Paris. Le ministre White est le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France, ayant communiqué ensemble au cabinet de Berlin l'invitation identique de leurs gouvernements, ont reçu le 6 une réponse affirmative dont voici la substance : "le gouvernement impérial en acceptant l'invitation présume que les négociations respectives ne tendront pas à une mesure ou une convention positive à ratifier par les puissances, mais simplement à une délibération et à un échange d'opinions pour l'éducidation de leurs relations touchant la question." Ainsi l'Allemagne, en participant à la conférence, n'engage nullement sa liberté d'action pour l'avenir. Le baron Thielmann et le conseiller privé Schrault ont été nommés délégués. Le dernier est reconnu comme une autorité sur la matière. Le gouvernement, tout en maintenant l'étalon d'or, connaît bien le danger de la démonétisation de l'argent, puisqu'il a déjà augmenté la quantité légale de pièces d'argent de dix à treize marcs par habitant. Il possède encore de telles quantités d'argent que la vente ne peut s'en faire qu'avec des pertes considérables. Le prince de Bismark, malgré sa réserve, annonce publiquement d'une valeur comparative fixe entre l'or et l'argent."

La *Gazette* de Cologne s'exprime ainsi au sujet de la conférence : "Les partisans du bi-métallisme sont de nouveau pleins d'espoir, et se flattent que le prince de Bismark, tenant compte de la résolution prise par le congrès des économistes allemands le 22 février dernier, sera porté à se joindre aux efforts bi-métalliques des gouvernants français et américain. Pour notre part, nous croyons, au contraire, que le chancelier, quelles que soient ses sympathies agrariennes, attachera plus d'importance à une résolution d'une nature toute contraire adoptée par le dernier handelstag allemand. Nous pensons avec le *Peel* que quoi qu'on puisse dire théoriquement du monométallisme et du bi-métallisme, après que l'étalon d'or allemand a été appliqué sur une telle échelle, les paroles que Disraeli a prononcées en novembre 1873 peuvent aussi s'appliquer à l'Allemagne.

Je pense que chaque pays qui a l'étalon d'or devrait réfléchir une fois, deux fois, trois fois avant de l'abandonner." La quantité d'argent que possède l'Allemagne n'est pas de telle importance qu'on ne puisse supporter quelque perte pour maintenir notre étalon d'or. La Banque de France possède de trois à quatre milliards de francs en argent, quantité qui a peut-être déjà commencé à exercer de la pression sur l'or; et la condition est pire aux Etats-Unis. L'Allemagne ne fera certainement rien pour augmenter l'embarras de ces Etats. Au contraire elle leur témoignera tous les égards possibles au point de vue de son intérêts économiques nationaux. Mais elle ne mettra pas en danger son étalon d'or national et son système monétaire assuré par amour des étrangers. Les délégués allemands, surtout le conseiller privé schrault, prendront les propositions et vues françaises, américaines et anglaises *ad referendum*, et nous avons la confiance que le prince de Bismark et ses conseillers ne laveront de bonne heure le matin et ne se laisseront pas surprendre dans le nommeil par les étrangers.

Crise ministérielle en Autriche.

Londres, 12 mars.—Le correspondant viennois de la Gazette dit : "La démission du comte Coronini est un rude coup pour le comte de Taaffe, président du conseil autrichien. Le bruit court qu'il y aura une crise ministérielle, et la situation est regardée comme très critique."

La trichinose en Espagne.

Madrid, 12 mars.—Il Liberal dit : "Les docteurs qui ont pratiqué l'autopsie de cinq personnes mortes dans un hôpital de Madrid ont trouvé des traces abondantes de trichines. Les autorités ont ordonné de prendre les mesures les plus rigoureuses pour empêcher la manifestation de nouveaux cas."

Comte et princesse.

Paris, 12 mars.—Il court à Berlin et à Paris une singulière histoire au sujet du comte Herbert, fils d'un certain prince de fer qui est censé tenir dans ses mains les destinées d'un empire, et d'une belle princesse allemande, femme d'un haut dignitaire de la cour. Le comte a quitté subitement Berlin l'autre jour; on pensait qu'il était parti en mission diplomatique. Au moment la princesse a disparu aussi, et on n'a obtenu la permission de se retirer dans la vie privée. Des détectives viennent de découvrir les fugitifs errant, la main dans la main, le long des chemins encaillés de l'Italie. Le prince de fer a envoyé au comte Herbert l'ordre positif de revenir à la maison, mais celui-ci refuse d'obéir.

Roi excentrique.

S'il faut en croire le *Rappel*, le roi Louis de Bavière s'est distingué par une nouvelle excentricité. Il a résolu et hermétiquement clos toute la journée et ouvert chaque nuit régulièrement depuis le coucher du soleil jusqu'au lever; puis la cour va dormir. Quand les étoiles paraissent descend pour déjeuner et le roi demande de l'eau pour se faire la barbe. *Si non e vero e ben trovato.*

Nouveau livre.

Le nouvel ouvrage d'Edouard de Goncourt vient de paraître. L'idée du livre est empruntée au "Voyage autour de ma chambre", mais il est infiniment plus intéressant. Le nouveau roman est fondé sur des incidents de la vie d'une actrice.

A CEUX QUI LE BON MARCHE INTÉRESSE :
Il est bon d'apprendre qu'il vient d'arriver : 100 caisses pantoufles pour dames à 50c. 100 caisses bottines en peau à 75c. 50 caisses bottines en peau à 90c. 150 caisses bottes à boutons pour enfants à 75c. 200 douzaines bretelles pour enfants à 50c et 3000 douzaines d'autres genres de chaussures dont l'énumération ne demerrit qu'une faible idée. Allez plutôt voir à LE « OILE ROUGE.

Cuba et les Etats-Unis—On télégraphie de Madrid au *Herald* :

"Les sénateurs et les députés qui représentent aux Cortès les Antilles espagnoles ont résolu de faire remettre au nouveau cabinet une pétition tendant à faire accélérer les négociations avec le gouvernement des Etats-Unis pour l'adoption d'un nouveau traité de commerce. Si le présent système est maintenu, pensent-ils, avant qu'il ait été doublé cinq années, les Etats-Unis produiront assez de sucre pour satisfaire à leur propre consommation, et cela sans le secours des importations de Cuba. Pour prévenir un tel résultat, disent les représentants des colonies, il importe de faire au gouvernement de Washington des concessions importantes.

"L'expression de cette alarme commerciale a trouvé un écho dans la presse coloniale et dans les rapports envoyés par les consuls espagnols des Etats-Unis. Tout porte à croire que la culture de la canne à sucre aux Etats-Unis, va prendre une extension considérable. M. Barce, le nouveau ministre espagnol à Washington, quittera prochainement l'Espagne, porteur d'instructions relatives à cette question; les droits spéciaux de pavillon seraient notablement réduits. Après les élections générales, une loi sur ce sujet sera présentée aux Cortès et prendra exécution à partir du mois de juillet, 1881, si toutefois le cabinet de M. Garfield veut faire prendre des mesures analogues au Congrès."

Nous ne savons pas ce qui porte à croire que la culture de la canne va prendre une extension considérable aux Etats-Unis, mais nous ne demandons pas mieux.

On écrit de Berlin qu'un Congrès international pour la réforme de l'orthographe des différentes langues doit avoir lieu cette année. Il se réunira au mois de septembre, au même temps que le Congrès des orientalistes, et durera trois jours. On compte sur la présence d'un grand nombre de savants d'Europe et d'Amérique.

Le programme des questions à résoudre comprendra les points suivants : un alphabet européen commun, un alphabet oriental commun; entente au sujet de la formation d'un alphabet universel.

BLACK CROOKS pour garçons. Bottes chevillés pour travail.
Tous ces articles sont fabriqués spécialement pour les patons et chaussent à la perfection.
Tous les jours il est ajouté des nouveautés à l'assortiment L'ETOILE ROUGE.

Un meurtrier de 15 ans.—Voici un fait qui prouve une fois de plus combien est grand pour les enfants le danger des mauvaises lectures et des mauvaises fréquentations.

Dans la soirée d'hier, un enfant âgé de quinze ans est allé au poste central de la rue de Tanger déclarer qu'il venait de tuer à coups de couteau un petit garçon de six ans qu'il ne connaissait pas.

Il habitait un garni du boulevard de La Villette, 220, et se nomme Félix Lemaître.

Le commissaire de police du quartier s'est rendu immédiatement au domicile indiqué et a en effet trouvé dans ladite chambre le cadavre d'un jeune enfant.

Dans ses poches était un cahier d'écolier au nom de Schooner, 17, rue Caillé, 17e arrondissement.

Le corps de la victime a été transporté à la Morgue. Quant à Lemaître, il a été enlevé cette nuit dans la voiture cellulaire et conduit au Dépôt.

Dans un interrogatoire que lui fait subir ce matin le chef de la sûreté, il répondu à peu près ceci :

"Le 15 janvier dernier, j'ai volé 200 fr. à mon père, M. Biraut, rue d'Abeukir, et je les ai dépensés tant en partie de plaisir qu'en spectacle.

"Hier, me trouvant sans ressources, j'ai vu tout rouge, et il m'est venu subitement à l'idée de tuer un enfant.

"Le hasard m'a mis en présence du petit garçon que j'ai assassiné. Pour l'attirer, je lui ai promis de lui faire cadeau d'une petite chaîne en acier que déjà je lui avais fait voir.

"Une fois chez moi, je lui ai lié les mains derrière le dos comme pour jouer, je lui ai ouvert la poitrine pour que mon couteau ne soit pas arrêté par ses effets d'habillement, et à deux reprises je lui ai plongé mon couteau dans le ventre; puis, comme il criait, je lui ai coupé la gorge. J'ai le beaucoup de romans, et dans l'un j'ai trouvé la description de la scène que j'ai exécutée."

Le jeune Lemaître, l'assassin du petit Schooner, se préoccupe beaucoup du bruit qui courait sur son compte. Comme le service de la sûreté l'a fait photographier, il demandait hier si on photographie se vendait déjà dans la rue. Après réalité des journaux l'intéressent, et il paraît très peiné de ne pouvoir lire ceux qu'ils ont faite sur son crime.

Il nie avoir tenté de consommer aucun acte abusif sur l'enfant avant de le tuer.

—J'ai lu beaucoup de romans, dit-il trois fois avant de l'assassiner." Le quantité d'argent que possède l'Allemagne n'est pas de telle importance qu'on ne puisse supporter quelque perte pour maintenir notre étalon d'or. La Banque de France possède de trois à quatre milliards de francs en argent, quantité qui a peut-être déjà commencé à exercer de la pression sur l'or; et la condition est pire aux Etats-Unis. L'Allemagne ne fera certainement rien pour augmenter l'embarras de ces Etats. Au contraire elle leur témoignera tous les égards possibles au point de vue de son intérêts économiques nationaux. Mais elle ne mettra pas en danger son étalon d'or national et son système monétaire assuré par amour des étrangers. Les délégués allemands, surtout le conseiller privé schrault, prendront les propositions et vues françaises, américaines et anglaises *ad referendum*, et nous avons la confiance que le prince de Bismark et ses conseillers ne laveront de bonne heure le matin et ne se laisseront pas surprendre dans le nommeil par les étrangers.

Crise ministérielle en Autriche.

Londres, 12 mars.—Le correspondant viennois de la Gazette dit : "La démission du comte Coronini est un rude coup pour le comte de Taaffe, président du conseil autrichien. Le bruit court qu'il y aura une crise ministérielle, et la situation est regardée comme très critique."

La trichinose en Espagne.

Madrid, 12 mars.—Il Liberal dit : "Les docteurs qui ont pratiqué l'autopsie de cinq personnes mortes dans un hôpital de Madrid ont trouvé des traces abondantes de trichines. Les autorités ont ordonné de prendre les mesures les plus rigoureuses pour empêcher la manifestation de nouveaux cas."

Comte et princesse.

Paris, 12 mars.—Il court à Berlin et à Paris une singulière histoire au sujet du comte Herbert, fils d'un certain prince de fer qui est censé tenir dans ses mains les destinées d'un empire, et d'une belle princesse allemande, femme d'un haut dignitaire de la cour. Le comte a quitté subitement Berlin l'autre jour; on pensait qu'il était parti en mission diplomatique. Au moment la princesse a disparu aussi, et on n'a obtenu la permission de se retirer dans la vie privée. Des détectives viennent de découvrir les fugitifs errant, la main dans la main, le long des chemins encaillés de l'Italie. Le prince de fer a envoyé au comte Herbert l'ordre positif de revenir à la maison, mais celui-ci refuse d'obéir.

Roi excentrique.

S'il faut en croire le *Rappel*, le roi Louis de Bavière s'est distingué par une nouvelle excentricité. Il a résolu et hermétiquement clos toute la journée et ouvert chaque nuit régulièrement depuis le coucher du soleil jusqu'au lever; puis la cour va dormir. Quand les étoiles paraissent descend pour déjeuner et le roi demande de l'eau pour se faire la barbe. *Si non e vero e ben trovato.*

Nouveau livre.

Le nouvel ouvrage d'Edouard de Goncourt vient de paraître. L'idée du livre est empruntée au "Voyage autour de ma chambre", mais il est infiniment plus intéressant. Le nouveau roman est fondé sur des incidents de la vie d'une actrice.

LES
PAPIERS à Cigarettes
JOB
de Jean BARDOU
étant les seuls bien appréciés et reconnus bons en France, le fabricant désire trouver une maison très sérieuse, en Amérique, qui, par sa position commerciale puisse se charger de la vente de son produit.
Adresse : J. Z. PAUILHAC,
à TOULOUSE, France.

GRANDE MANUFACTURE
—DE—
COPIES DE LETTRES.
4 mars—1 m. v & a.

L. AVET,
Artiste en Portraits-Camée,
ELÈVE de Michelini, de Rome attaché entre fois aux ateliers de Ball, Black & Co. à New York, vient d'établir les ateliers chez Théo Lilienthal, 121 rue du Canal, et chez A. R. Grizwold, coin Canal et Royale. Il invite le public à venir examiner ses portraits.
9 mars—1 mois VaD

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 15 MARS—CLASSE No 62.
Tirage de 4 nombres P. M

17	73	76	44	28	66	3	13	45	49	26	9	43	—						

Les tirages et dessins, publiés dans tous les petits journaux, ne sont en public et journaux sont dans les mains de la Compagnie.
En témoignage, nous signons notre signature
Ce 15 mars 1881.—4 heures P. M
DAUM FRÈRES
Les noms de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos agences.

Avis aux consignataires.—La barque norvégienne ORION, capitaine Knudsen, venant de Bordeaux, commencera son déchargement Mardi, 15 courant, au pontons No 2 District. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en douane et prendre livraison de leurs marchandises, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune réclamation ne sera entretenue à moins qu'elle ne soit faite et constatée sur la Levée. Aucune marchandise ne sera livrée sans ordre de ces bureaux.
J. CORNIER, consignataire,
43 rue Decatur.

En débarquement du navire Orion
DEUX CENTS CAISSES
EAUX MINÉRALES
—DE—
St. Galmier source Badoit,
Contrexeville,
Bourbonne,
Pullna,
Orezza,
Bonnnes,
Vichy Gate Yorre.
Escompte libéral aux hôtels et aux familles qui prendront par caisse.
PHARMACIE
Sut-CYR FOURCADE,
215 Canal, cnr. Remparts,
13 mars—6f D.Mar.Ma

REGNAULT
TAILLEUR,
3.....rue de la Bourse.....3
A PARIS.
M. REGNAULT, tailleur, demeurant actuellement rue Richelieu No 54, informe sa clientèle ancienne qu'il continue toujours son domicile ci-dessus indiqué, l'exploitation de son industrie. Ses prix restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualité ou tarif suivant :
Jaquette.....90 francs Gilets.....36 francs
Redingotte.....100 "